

Le 03 Février 2021

SFR, appartient au groupe Altice France.

Le groupe Altice France a enregistré une hausse de **5% de son chiffre d'affaires en 2019 le portant à 14,8 milliard d'Euros dont dont 10,8 générés par SFR**. Ces beaux résultats ont poursuivi leur amélioration en 2020. Le **30 septembre 2020** le groupe Altice a enregistré **un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros soit +2,6%** des résultats enregistrés le 30 septembre 2019 (chiffres consolidés les plus récents) .

Ces résultats à la hausse malgré la crise sanitaire ne poussent visiblement pas le groupe à faire preuve de solidarité.

- Depuis le 17 Mars, les salariés de l'UES SFR (donc hors salariés des boutiques) ont massivement été basculés dans ce nouveau mode de travail qu'est le télétravail. A l'heure où nous écrivons ces lignes, cela représente 37 semaines de télétravail pour une écrasante majorité des salariés et 46 semaines pour les salariés ayant une santé fragile.

Avec ce télétravail massif, la direction de SFR en profite pour :

- Ne verser aucun Ticket Restaurant à ses salariés les jours de télétravail. Ignorant ainsi l'avis de [l'URSSAF](#) et du [Ministère du Travail](#)
- Imposer aux salariés de financer eux-mêmes le surcout lié au télétravail. La direction leur refusant toute prise en charge de surcout électrique, énergétique, achat de papeterie...
- Refuser tout droit à un matériel adéquat pour travailler dans de bonnes conditions, interdisant toute possible récupération de chaise, de bureau, ou d'écrans 24 pouces pourtant nécessaires lorsque l'on travail sur site. Une récupération de matériel moyennant signature semble être trop complexe. Aussi, alors que certaines activités nécessitent deux écrans 24 pouces pour mener à bien l'activité, aujourd'hui il faudrait se contenter de l'écran 14 pouces du PC portable et d'une place sur un canapé ou un lit pour travailler!
- Stopper purement et simplement la prestation ménage de certains sites depuis le 29 octobre 2020, alors même que des salariés sont amenés à venir y travailler (accès internet HS au domicile, dossiers à traiter sur site...).

Et ce n'est pas tout :

- Au printemps 2020, la direction de SFR a [usé du chômage partiel alors même qu'il y avait de l'activité](#). Réalisant une économie estimée à 47 M€ par le cabinet SEXTANT, expert du CSE-Central. **Ces 47 M€ ont été payés par nos impôts et la sécurité sociale**. Nous rappelons que nous parlons ici des économies faites par l'UES SFR, c'est donc sans compter ce qui a été économisé dans les boutiques SFR.

- La direction de SFR refuse de prendre en charge les Procès Verbaux dressés à sa flotte automobile pour défaut de carte verte à jour alors même que la direction n'a pas distribué la dite carte verte à jour. Préférant alors dénoncer le salarié pour que le PV lui soit adressé. SFR a pourtant un service complet en charge de sa flotte de véhicule.

- Pour les minima conventionnels, depuis plus de 10 ans, c'est la même rengaine. La direction inclut les parts variables alors même qu'elles sont définies par SFR comme permettant de récompenser la bonne atteinte des objectifs. Nous avons donc des collègues qui, du fait de leur salaire fixe inférieur aux minima conventionnels, se retrouvent à gagner la même chose qu'ils surperforment ou qu'ils ne fassent rien. La direction sait pertinemment que chez les salariés, la satisfaction du client final prime, c'est donc tout bénéf pour elle.

-Chez SFR, nous avons aussi des ingénieurs commerciaux B2B (qui adressent les clients entreprise) avec un salaire fixe en dessous du SMIC! Aussi ces derniers se retrouvent avec leurs premières ventes financièrement perdues puisqu'elle permettent simplement d'attendre le SMIC. Interdit de tomber malade pour eux, sans quoi, à la fin du mois le frigo est vide.

-Chez SFR, le salaire fixe d'un grand nombre de salariés en boutiques est également inférieur au SMIC. Mieux, SFR sort des fiches de paie inférieure au SMIC, c'est simplement ILLÉGAL! Un bon moyen pour interdire insidieusement tout arrêt maladie !

-Enfin, cerise sur le gâteau, collectivement, les salariés ont su s'adapter à ce nouveau mode de travail. L'activité a pu être menée au prix d'un engagement sans faille et du fait que nous, salariés, n'avons pas compté nos heures.

En guise de remerciement, nous devrions accepter une enveloppe d'augmentation individuelle à 0% ?

Chez SUD, nous estimons qu'une fois de plus, la direction de SFR traite les salariés avec mépris, et nous revendiquons :

- **La fourniture d'un ticket restaurant, ou une prime repas financièrement équivalente à CHAQUE salarié pour CHAQUE jour télétravaillé, incluant les salariés ayant accès à la cantine quand ils sont sur site.**
- **La prise en charge des frais liés au télétravail. Nous estimons que 3 € par jour télétravaillé serait honnête pour prendre en compte la consommation électrique, le chauffage, l'utilisation des locaux, la papeterie...**
- **La mise à disposition de l'équipement nécessaire pour permettre un télétravail dans de bonnes conditions (chaise, bureau, écrans...) et permettant de prendre en compte les Troubles Musculo-Squelettiques.**
- **Que la santé des salariés soit assurée en maintenant les prestations de nettoyage/désinfection de tous les locaux du groupe.**
- **Que la direction ne reporte pas sa propre responsabilité de maintien en fonctionnement des outils de travail, en prenant en charge les PV dont ils sont responsables.**
- **Que les salaires brut soient au moins alignés au SMIC ou aux minima conventionnels en adoptant la solution la plus favorable aux salariés**
- **En plus de la revalorisation des bas salaires, une enveloppe d'Augmentations Individuelles de 130 € / mois pour tous les salariés (3 % de la masse salariale).**
- **Un alignement par le haut des salaires femmes/hommes pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2019).**
- **Une harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise suite aux différents rachats. Deux salariés de la même équipe ne doivent pas avoir des primes, accord temps de travail... différents**

L'équipe de SUD SFR

Sud PTT

**Fédération des activités postales
et de télécommunications**

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : <http://bit.ly/sudsfr>
VINCENOT Philippe : 06 27 34 37 27
VANDEN-BIL Frédéric : 06 27 30 18 44

